

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

Conseil Municipal
du 28 juin 2016 à 19 h 30
--- COMPTE RENDU ---

L'an 2016, le 28 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni à TATINGHEM, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 juin 2016.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 juin 2016.

Etaient présents : M. PETIT Bertrand, M. LOUF Gilles, M. CHOQUET Anicet, Mme MERIAUX Marie, M. SANNIER Alexandre, Mme JAUSS Marie-Thérèse, M. HOLLANDER Jean-Paul, Mme LEVRAY Dorothée, M. HAU Bernard, Mme LAMOTTE Marie-Agnès, M. TILLIER Patrick, Mme GODART Christelle, M. HILMOINE Michel, Mme LAGACHE Valérie, M. LEMARIÉ Jean, M. BIZET Georges, M. MALADRY Jean-Paul, M. GAUTRIN Frédéric, M. BÉE Jean-Claude, M. SANTRAIN Didier, M. HAU Dominique, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme CHAMPENOIS Frédérique, M. FERARE Hervé, Mme GRESSIER Cathy, M. YVART Eric, Mme MILON Sophie, M. FOULON Franck, M. LHOMEL Didier, Mme BELPALME Sylvie, M. CAILLIAU Vincent, Mme GODIN Virginie, Mme DECLOITRE Lydie, Mme METEYER Marie-Claire, M. CHILOUP Arnaud, Mme DOS SANTOS ALVES Séverine, M. DESFACHELLES Mathieu.

Excusés : Mme GUYOT Anne-Marie, Mme NACINOVI Séverine, Mme MILBLED Virginie, M. GRUSON Franck, Mme PETITPRÉ Claire, Mme BOULAINGHIER Lucile qui ont respectivement donné pouvoir à M. CHOQUET Anicet, Mme LAGACHE Valérie, M. FOULON Franck, M. HOLLANDER Jean-Paul, M. PETIT Bertrand et Mme LAMOTTE Marie-Agnès.

Absents : M. COURTIN Xavier.

Secrétaire de séance : M. HOLLANDER Jean-Paul.

La séance est ouverte à 19h30.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Les procès-verbaux des réunions des 27 avril 2016 et 26 mai 2016 sont adoptés sans aucune demande de modification substantielle.



URBANISME

DCM N°2016-06-70 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) par la CASO, le code de l'urbanisme prévoit un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce projet de territoire commun, pour les 15 années à venir. Les grandes orientations du PADD s'articulent autour de 4 grands axes : l'habitat, les transports et les déplacements, le développement économique et l'environnement sur lesquels le Conseil doit tenir un débat et formuler ses observations.

Le Conseil prend acte de la tenue de ce débat à l'issue duquel aucune observation n'est formulée

COMMUNICATION

DCM N°2016-06-71 - MEDAILLE DU MERITE ASSOCIATIF ET DE LA RECONNAISSANCE COMMUNALE

Dans le cadre de la reconnaissance communale envers les associations, il est proposé d'étendre la distinction « Médaille du Mérite Associatif et de la Reconnaissance Communale » à la commune nouvelle. La mise à l'honneur des bénévoles aura lieu dans le cadre des manifestations de la fête communale.

Adopté à l'unanimité

CULTURE

DCM N°2016-06-72 - ENGAGEMENT PREALABLE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET

Afin de continuer à bénéficier des aides du Département au niveau des deux bibliothèques, les engagements d'affecter 25m² de locaux supplémentaires à la bibliothèque de Saint-Martin-au-Laërt et d'allouer un budget supplémentaire de 2000 € pour l'achat de livres sont proposés.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2016-06-73 - TARIFS DES SERVICES DE CANTINE ET DE GARDERIE

Les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2016 seront appliqués comme suit :

- Cantines scolaires : uniformisation sur les trois groupes

Maternelles	Primaires	Adultes
3.10 €	3.30 €	4.50 €
- Garderie

Ecoles de Saint-Martin-au-Laërt	½ heure	1 heure
Habitants commune nouvelle	0.45 €	0.90 €
Extérieurs	0.65 €	1.30 €
Ecoles de Tatinghem	½ heure	1 heure
Habitants commune nouvelle	/	0.70 €
Extérieurs	/	0.70 €

- Etudes surveillées
Elles sont non payantes et concernent uniquement les écoles de Saint-Martin-au-Laërt.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2016-06-74 - DOTATION AUX ECOLES

L'harmonisation des dotations concernant l'achat de fournitures scolaires et la participation aux sorties pédagogiques se présente ainsi :

Dotations	Par élève
Dotation de base	35 €
Dotations complémentaires (exemple : frais de transport)	10 €
Dotation en livres (Ne comprend pas les dictionnaires)	6.50 €

Adopté à l'unanimité

FINANCES

DCM N°2016-06-75 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les montants des subventions aux associations sont fixés sur la base présentée lors de la commission Finances pour un montant global de 64 656 €.

Adopté à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote les présidents et trésoriers d'association lorsqu'ils sont à ce titre intéressés à l'affaire

PERSONNEL

DCM N°2016-06-76 - EXTENSION DE LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS DE LA COMMUNE DELEGUEE DE TATINGHEM

Par souci d'équité entre les agents des deux communes fusionnées, la participation communale concernant le contrat santé et le contrat de prévoyance collective a été étendue à l'ensemble de la commune nouvelle.

Adopté à l'unanimité

DCM N°2016-06-77 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – RECRUTEMENT D'UN CADRE A DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE ET D'UN AGENT DE CATEGORIE C DE LA FILIERE ANIMATION

- Direction générale adjointe/pilotage et gestion des ressources

Avec la création de la commune nouvelle – près de 6 000 habitants- et la gestion d'un effectif de plus de 100 agents, dans le but de venir en appui du directeur général des services pour conduire la stratégie de sécurisation, de professionnalisation et de modernisation des services, le recrutement d'un attaché territorial, catégorie A est proposé. Ce poste sera entièrement financé grâce au non remplacement de deux postes.

- MCJA

En remplacement du départ d'un agent, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation de 2nd classe à TNC 80 %.

Adopté à l'unanimité moins 7 abstentions

ADMINISTRATION GENERALE

DCM N°2016-06-78 - LOI NOTRE – NOUVEAU PROJET DE PERIMETRE DE L'INTERCOMMUNALITE

Dans le cadre du projet de fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et des Communautés de Communes de Fauquembergues, de la Morinie et du Pays d'Aire et afin de mettre en œuvre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, les communes sont invitées à se prononcer quant au périmètre de la future agglomération.

Adopté à l'unanimité

DCM N°2016-06-79 - EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE COMMERCIALE DU LONG JARDIN – DENOMINATION DES VOIES

De nouvelles voies de dessertes ont été créées du fait des travaux d'extension de la zone d'activité commerciale du Long Jardin, il convient donc de les dénommer. Les noms de « Rue des Lys » et « Rue des Coquelicots » sont proposés afin de respecter la logique de cohérence avec la toponymie des voies existantes.

Adopté à l'unanimité

DCM N°2016-06-80 - ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE, LA POSE DE VPI, PC ET TABLEAUX BLANCS DANS LES ECOLES

La ville de Saint-Omer souhaite doter ses écoles primaires en matériel informatique : VPI (rétroprojecteur interactif), ordinateurs portables et tableaux blancs et propose aux communes volontaires de s'associer à un groupement de commandes dans le but de favoriser des économies d'échelle et de procédure.

Adopté à l'unanimité

PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Néant

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 21 H 15**